



Jean-François Pérouse

## Turquie : l'après-séismes

Institut français d'études anatoliennes

---

### III. Les politiques toujours mis en cause : une plus grande vigilance et des mesures préventives balbutiantes

---

DOI : 10.4000/books.ifeagd.563  
Éditeur : Institut français d'études anatoliennes  
Lieu d'édition : Istanbul  
Année d'édition : 2001  
Date de mise en ligne : 4 novembre 2014  
Collection : La Turquie aujourd'hui  
EAN électronique : 978-2-36245-021-1



<http://books.openedition.org>

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 août 2001

#### Référence électronique

PÉROUSE, Jean-François. *III. Les politiques toujours mis en cause : une plus grande vigilance et des mesures préventives balbutiantes* In : *Turquie : l'après-séismes* [en ligne]. Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2001 (généré le 27 mars 2024). Disponible sur Internet : <<https://books.openedition.org/ifeagd/563>>. ISBN : 978-2-36245-021-1. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.ifeagd.563>.

---

Ce document a été généré automatiquement le 27 mars 2024.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

## III. Les politiques toujours mis en cause : une plus grande vigilance et des mesures préventives balbutiantes

---

### A. Le « rapport sur le séisme » de la « Commission de Recherche sur le Séisme » de l'Assemblée Nationale de Turquie.

- <sup>1</sup> Remis à la fin décembre 1999 par le président de la Commission, A. Mutman, ce rapport de 77 pages s'emploie à faire un bilan des séismes, surtout du point de vue des manquements criants des services de l'État (entendu au sens large) et de l'administration locale. Les fautes des autorités locales y sont dénoncées, comme celles consistant à faire des remblaiements sur la mer dans des secteurs notoirement exposés aux risques sismiques, de même que l'incurie du Croissant Rouge (cf. « Deprem raporu raflarda kalmasın », *Özgür Bakış*, 24/12/1999, p. 4). Au chapitre des propositions figurent, de manière un peu désordonnée, la création d'un « Conseil de la recherche sur les séismes », le renoncement aux amnisties sur la construction illégale, une directive sur le système de contrôle des bâtiments, l'instauration d'une assurance séisme, le soutien aux organisations civiles de secours, la libération des fonds de « Défense civile et des catastrophes », l'interdiction de l'autorisation de construire sur des terrains dont le sous-sol n'a pas été l'objet d'une étude préalable et le transfert de toutes les installations industrielles sensibles vers des zones moins exposées.
- <sup>2</sup> Près d'un an après la remise de ce rapport, on ne peut pas dire que ces propositions ont été suivies de réalisations convaincantes, ni, de ce fait, que les manquements soulignés ont été comblés. À vrai dire, le sujet du séisme ne fait même plus partie des préoccupations principales de l'Assemblée, si ce n'est à titre d'alibi pour justifier des mesures fiscales sévères, au grand dam des *depremzede* qui déplorent cette rapide relégation.

- 3 De même, les procès intentés par des familles de victimes contre l'État piétinent, signe d'un refus obstiné de la part des instances dirigeantes d'assumer ouvertement leur part de responsabilité dans l'ampleur des dégâts<sup>31</sup>.

## **B. Pas de véritable plan de préparation aux catastrophes ni d'instance de « gestion des catastrophes »**

### **1. Quel « système de réaction précoce » ? Des méthodes et instruments de prévention fiables ?**

- 4 Depuis août 1999, les manquements de l'État en matière de prévention contre les tremblements de terre sont périodiquement dénoncés, et l'urgence d'une instance centralisant l'information instamment soulignée. Selon le professeur Attila Uluğ, enseignant à l'Institut des sciences de la terre de l'Université du 9 Septembre d'Izmir, l'État n'a tenu aucun compte des avertissements de la communauté scientifique relatifs à l'imminence d'une catastrophe. Par exemple, les conclusions du projet « prévention du séisme d'Adapazarı », mené en collaboration avec des Allemands depuis 1984, auraient dû alerter les autorités et les conduire à prendre les mesures qui s'imposaient (« Deprem konusunda devlete suçlama », *Cumhuriyet*, 28/3/2000, p. 9).
- 5 Pour éviter l'effet de choc absolu, la désorganisation et la panique qui ont suivi les séismes de 1999, l'urgence est de mettre en place un système de réaction ultra-rapide aux séismes, qui permette en cas de secousse de prendre les mesures nécessaires et d'anticiper les premiers secours, en mettant en alerte tous les acteurs concernés (cf. « Erken uyarı ihale aşamasında », *Cumhuriyet Dergisi*, 9/4/2000, n° 733, p. 10-12).
- 6 Ce système suppose l'installation d'un réseau dense d'appareils d'enregistrement des secousses sismiques, dûment reliés à des centres de traitement des données : 140 de ces appareils devraient être installés rapidement dans le département d'Istanbul (il en existe déjà 25 autour de la mer de Marmara et 60 ailleurs sur le territoire turc, ce qui semble très insuffisant). Ce système fait la différence entre les types d'onde sismique (ondes P et S) et met en branle le dispositif de sécurité dès la réception des ondes P de large amplitude, qui sont en quelque sorte les ondes qui inaugurent l'événement sismique (et « signent » son intensité et sa localisation futures). Le système permettra de bloquer le métro et les vannes de gaz de ville, par exemple, avant que les ondes S ne commencent à se propager.
- 7 Il y a mieux : une des principales obsessions et un des principaux sujets de débats sont la mise au point de méthodes permettant d'anticiper de tels événements catastrophiques afin de pouvoir lancer un plan d'urgence à temps. Déjà, certains scientifiques ou inventeurs prétendent être en possession d'instruments ou de méthodes pouvant donner l'alerte au moins deux heures avant les séismes. Mi-juillet 2000, le professeur Ahmet Ercan, président de la Chambre des ingénieurs en géophysique, déclarait que les séismes pouvaient désormais être approximativement anticipés, de trois mois à une minute avant l'événement (cf. « Deprem tahmin edilebilir », *Cumhuriyet*, 13/7/2000, p. 4). Toujours selon ce professeur, un séisme très violent peut être prévu plusieurs années à l'avance. Dans ces conditions de connaissance, une politique de prévention et de réaction rapide devrait pouvoir être définie.

- 8 Au mois de juillet 2000, une polémique a d'ailleurs éclaté à propos de l'existence d'un appareil qui aurait prévu le séisme d'une intensité de 4,2 qui a secoué les îles (Adalar) (cf. « Deprem cihazı tartışması », *Yeni Gündem*, 17/7/2000, p. 3). De fait, l'adjoint du préfet d'Istanbul et le président du « Centre de gestion des catastrophes » (*Afet Yönetim Merkezi*) du département se sont plaints des propos tenus par le conseiller principal au séisme Vekif Alp qui a prétendu avoir été alerté de l'imminence d'un tel événement, sans avoir averti les autorités locales.
- 9 Par ailleurs, pour l'acheminement rapide des secours en cas de catastrophe... aucune mesure n'a été prise, si ce n'est la décision de mettre en place dans le centre d'Istanbul des « itinéraires rouges », « à la parisienne », le long desquels il est interdit de stationner. L'application de cette seule mesure reste peu convaincante, eu égard à la persistance de comportements peu civiques de la part des automobilistes. Ceux-ci continuent à se garer n'importe où, au risque d'obstruer les itinéraires par lesquels sont censés passer les secours.

## 2. La mise en place d'un « Conseil national des séismes » en juin 2000

- 10 Le « Conseil national des séismes » (*Deprem Ulusal Konseyi*) instauré en juin 2000 pour que l'État n'ait qu'un seul interlocuteur du côté des experts-scientifiques et pour faire cesser le concert de voix divergentes ne fait pas l'unanimité dans la communauté scientifique : Ahmet Işıkara n'en fait pas partie<sup>32</sup>. La composition de cette instance est ainsi contestée et son institution n'empêche pas des voix discordantes de se faire encore entendre. Ainsi, le président de cette institution, Tuğrul Tankut, a fait savoir de manière quelque peu cassante que les premiers résultats des recherches menées en collaboration avec l'IFREMER n'apportaient rien de nouveau, révélant par-là les rivalités qui semblent l'opposer aux partenaires turcs de l'équipe française<sup>33</sup>. En d'autres termes, l'instauration de ce Conseil national n'a pas mis fin aux querelles internes à la communauté scientifique. Il traduit néanmoins une volonté étatique de prendre en mains les problèmes. Son président actuel est enseignant à l'Université technique du Moyen-Orient (Ankara) et président-adjoint du « CNRS » turc, le TÜBİTAK ; le président-adjoint est le professeur A. Barka. Signalons que ce dernier, d'ailleurs, estime souhaitable la création d'un ministère du Séisme<sup>34</sup>, idée qui ne fait pas l'unanimité parmi ses collègues.

## 3. Le projet d'un « centre de gestion des catastrophes » au niveau national ?

- 11 D'après Murat Balamir de l'Université technique du Moyen-Orient à Ankara, le rôle du centre de gestion des catastrophes qu'il appelle de ses vœux est -en amont de celles-ci- de mieux cerner et identifier les risques, et de prendre des mesures pour éviter si possible ces catastrophes ou, à défaut, pour en limiter les effets dévastateurs. Pour mieux maîtriser les risques, un travail de cartographie et de planification stricte des nouveaux établissements -à éloigner des sources de risques- doit être systématiquement mené.

#### 4. L'action de la préfecture d'Istanbul, de la mairie métropolitaine d'Istanbul et des mairies d'arrondissement

- 12 À Istanbul, la menace sismique semble désormais avoir été prise au sérieux par les autorités départementales. Le « Centre de gestion des catastrophes » (*Istanbul Valiliği Afet Yönetim Merkezi*) de la préfecture a vu ses moyens consolidés et dispose désormais d'un plan applicable en cas de séisme<sup>35</sup>. Ce plan, rendu public à la fin du mois de novembre 1999, comprend : le renforcement des équipes de sauvetage à l'échelle de chaque arrondissement, la constitution d'équipes de sauvetage dans les lieux de travail d'une certaine importance, l'obligation d'acheter un générateur pour les immeubles de plus de 7 appartements, l'aménagement de terrains pour l'organisation des secours, l'amélioration du système de télécommunication d'urgence (à l'iridium 81), le renforcement au moyen d'acier des bâtiments d'école, la mise en place d'un bateau-hôpital et la mise au point d'un plan de circulation maritime en cas de séisme. Pour réaliser ce plan, le préfet estime avoir besoin d'au moins 6,5 milliards de dollars<sup>36</sup>.
- 13 À ce jour, chaque arrondissement, sur instruction du préfet, vient d'être doté de son propre « centre de gestion de la crise » et 249 terrains pour les premiers secours et l'installation de tentes ont été définis et réservés. Ces « centres de gestion des catastrophes », édifiés dans la précipitation, sont situés au milieu de terrains vagues destinés au déploiement des secours. En conséquence, les « maires » de quartier (*muhtar*) se sont vu confier une tâche importante pour l'organisation préventive des secours à l'échelle locale. Chaque quartier est donc en voie d'être doté d'un terrain aménagé, et dûment équipé, réservé à l'organisation des secours en cas de catastrophe. Dans les secteurs les plus denses et mal urbanisés de l'aire urbaine, les *muhtar* ont du mal à trouver l'espace nécessaire.
- 14 Plus concrètement, toujours à l'initiative de la préfecture (et de la direction de la Défense civile), des exercices et entraînements sont organisés dans les écoles pour apprendre aux enfants les gestes d'urgence à avoir en cas de séisme. Tout ceci participe du travail de familiarisation de la population aux risques sismiques. En outre, une radio, « Afet Radyo », a même été spécialement créée en janvier 2000<sup>37</sup> par la préfecture pour diffuser les informations nécessaires et instructions en cas de problème (cf. « Istanbul hazırlanıyor », *Özgür Bakış*, 18/1/2000, p. 4). Enfin, un « Conseil central d'administration des catastrophes d'Istanbul<sup>38</sup> » a été institué début janvier 2000 par le préfet, qui s'est réuni pour la première fois le 6 janvier 2000. Ce conseil visant à coordonner les efforts comprend des autorités militaires, des responsables de la Sécurité, des universitaires et des représentants de la mairie métropolitaine. On peut ajouter que certaines associations -comme l'« association de la paix avec la nature »- ont été conviées par le préfet à s'associer à l'action de prévention et de secours. Pour autant, l'action de la préfecture demeure l'objet de critiques ; ainsi, un universitaire au cours d'un « panel » organisé par la mairie métropolitaine en août 2000 a-t-il fait savoir que ce n'est pas en achetant des « sacs à cadavre » (*ceset torbaları*) que l'on se prépare sérieusement à de nouveaux tremblements de terre<sup>39</sup> ; façon lapidaire de qualifier une action considérée comme trop empreinte de fatalisme.
- 15 La mairie métropolitaine (*Istanbul Büyükşehir Belediyesi*) n'est pas en reste. Dotée de sa propre cellule « crise sismique », elle s'efforce de mener un travail d'identification des dégâts subis et des risques potentiels, d'une part, et de formation de secours de première urgence, d'autre part ; sans oublier l'action de sensibilisation et d'information

de la population. En outre, elle a créé cinq « stations d'intervention d'urgence » équipées chacune du nécessaire en cas de catastrophe. Elle prétend aussi avoir une politique de prévention, grâce à la mise en place d'un réseau local de huit « points d'enregistrement » des mouvements sismiques. La mairie métropolitaine, qui a renforcé sa « Direction de l'analyse du sous-sol et du séisme »<sup>40</sup>, a d'autre part fait un inventaire de l'état du bâti, en contrôlant plus de 700 000 bâtiments. De leur côté, et en coordination avec la mairie centrale et la préfecture, les mairies d'arrondissement (*ilçe belediyeleri*), ont été chargées de conduire un travail d'analyse et de cartographie de leur sous-sol<sup>41</sup>. À cet égard, on redécouvre un peu tard la cartographie sismique faite en 1948, qui montrait déjà très clairement les zones les plus exposées, urbanisées sans vergogne depuis<sup>42</sup>. Ces études à l'échelle des arrondissements se font en partenariat avec les milieux universitaires, sur la base de conventions maintenant largement systématisées<sup>43</sup>.

- 16 Une collaboration entre la mairie métropolitaine, la direction générale des pompiers d'Istanbul et la préfecture (plus précisément la direction de la Sécurité civile de celle-ci), qui mérite d'être soulignée, a même été initiée, avec l'instauration en octobre 1999 d'une équipe commune d' « aide d'urgence séisme-catastrophe », comprenant 250 membres dûment formés au départ (et 500 à l'avenir). Au total, l'action de la mairie métropolitaine paraît se concentrer sur la prévention, dans un esprit de médiation et de coordination ; et les initiatives en matière d'aide aux victimes du séisme, que prenaient la « Coordination du centre du séisme » (*Deprem Masası Koordinatörlüğü*) viennent d'être transférées à une fondation spécifique (financièrement liée à la mairie), la Fondation d'Istanbul.
- 17 Enfin, l'administration du cadastre de la région d'Istanbul (*Istanbul Tapu ve Kadastro Genel Müdürlüğü*) a entrepris la constitution d'un remarquable Système d'Information Géographique qui permet de visualiser, à l'échelle de la parcelle, la résistance du sol et du sous-sol aux secousses sismiques (voir le site internet : [www.mulkiyet.gov.tr](http://www.mulkiyet.gov.tr)). Cette même direction du cadastre est en passe de publier son projet de « restructuration urgente » de la région de Marmara<sup>44</sup>.
- 18 Dans cette véritable mobilisation générale, le secteur privé n'est pas en reste. Il est associé à nombre des initiatives de la sphère publique et prend aussi des initiatives propres. La société d'assurance Ak-Sigorta, par exemple, a installé un simulateur de séisme dans son bâtiment de Fındıklı (arrondissement de Beyoğlu), où elle reçoit des jeunes afin de les initier aux gestes d'urgence en cas de secousse.

## 5. La réorganisation du système de la Défense civile et du Croissant Rouge turc

- 19 La Défense civile turque au moment des séismes de 1999 a brillé par son impuissance et ses moyens dérisoires. Depuis ce traumatisme, un effort de restructuration est perceptible, qui se traduit par l'octroi de moyens supplémentaires importants et par une politique de formation des volontaires concernés, souvent orchestrée par des spécialistes étrangers.
- 20 La crise du Croissant Rouge (*Kızılay*) turc, très sévèrement mis en cause pour son inefficacité au cours des séismes, n'est pas terminée. Après les démissions successives de plusieurs de ses présidents, une tentative de restructuration a été entreprise dont on ne peut pas dire qu'elle ait encore abouti. Cette entreprise de réorganisation du Croissant Rouge se fait d'ailleurs en collaboration avec la Fédération Internationale des

Croix et Croissants Rouges. À l'occasion du deuxième séisme meurtrier, les efforts du Croissant Rouge dans le sens de plus de transparence de fonctionnement et de plus d'efficacité ont cependant été notables (cf. « Kızılay Başkanı, eksiklerin giderildiğini söyledi », *Cumhuriyet*, p. 3). Quoi qu'il en soit, malgré les efforts de sauvetage, la crédibilité de l'institution paraît sévèrement ébranlée et érodée. En mars 2001, la crise n'était pas terminée puisque le 10 mars s'est tenue, sans l'accord du président officiel, une « Assemblée générale exceptionnelle » qui a procédé à l'élection d'un nouveau président, reconnu seulement par une partie des composantes de la Fédération. L'affaire semble donc plutôt s'envenimer, avec la dualité actuelle du pouvoir<sup>45</sup>.

- 21 Quant à l'Association de volontaires « AKUT », dont la notoriété est à présent immense, elle s'est parallèlement quasi officialisée. Ayant connu un afflux de volontaires<sup>46</sup>, reconnue et encouragée par l'État, elle compte désormais au rang des intervenants et des interlocuteurs principaux en cas de catastrophe.

## 6. Des mesures symboliques de promotion administrative

- 22 La promotion de Düzce, jusque-là simple arrondissement de Bolu, au rang de département (il) à la suite du séisme du 12 novembre 2000 fait partie des mesures symboliques, prises au Conseil des ministres du 3/12/1999. Comme si le traumatisme du tremblement de terre donnait à Düzce le droit de voir se réaliser de vieux vœux. Par la même décision, Kaynaşlı et Derince étaient faits « arrondissement » (*ilçe*) (cf. « Düzce ve Kaynaşlı'ya moral », *Zaman*, 4/12/1999, p. 10). Derince, commune du département d'İzmit -bien que plus peuplée que cinq départements turcs existants- n'a pas pu être directement hissée au statut de département (cf. « Derince ilçe kalsın », *Özgür Bakış*, 15/12/2000, p. 4). Elle a simplement été promue au rang d'arrondissement. Pour le maire de Derince en effet, cette promotion ne changera pas grand-chose aux difficultés auxquelles la ville doit faire face, après la destruction de 5000 bâtiments et la mort de 1300 personnes.

## C. Une collaboration internationale difficile à mettre en place

- 23 Pour prévenir les séismes, le recours à l'aide internationale ou à la collaboration transfrontalière apparaît de plus en plus nécessaire. En effet, un échange d'expériences et d'informations sur des phénomènes sans frontière, et avec des pays confrontés à des menaces équivalentes, semble relever du bon sens, voire de l'urgence. Les partenaires privilégiés sont les Japonais, les Américains, les Italiens et les Français.
- 24 Mais la façon dont la presse rapporte et répercute les informations fournies par ces partenaires étrangers ne contribue pas à calmer l'atmosphère. Ainsi, en juillet 2000, des informations venant des États-Unis faisaient état d'un rétrécissement ou d'une compression d'un segment de faille entre Silivri et Sarayburnu, phénomène trop vite interprété en Turquie comme le signe avant-coureur d'un nouveau séisme (cf. « Deprem ihbarı ABD'den », *Cumhuriyet*, 16/7/2000, p. 3 et « Deprem belirtisi yok. Ankara net açıklama yapsın », *Cumhuriyet*, 16/7/2000, p. 3). Néanmoins, le voyage de M. Işıkara aux États-Unis en septembre 2000 avait pour but de permettre un échange d'expériences avec des institutions comme le « Comité de prévention et d'estimation des séismes » de Californie et « l'Agence de gestion des situations de crise » de Washington. De même, l'Université technique du Moyen-Orient d'Ankara (ODTÜ) a

récemment pris place dans un « réseau global d'information sur les catastrophes » (GDIN en anglais), qui devrait effectivement voir le jour en mars 2001.

- 25 Parallèlement, une collaboration tend à se mettre en place avec des voisins comme la Bulgarie, la Roumanie, la Grèce ou la Russie. Celle-ci suppose que soient dépassées certaines vieilles méfiances et appréhensions. À cet égard, le dossier sismique peut jouer comme un moteur d'un rapprochement entre la Turquie et ses voisins et permettre d'en finir avec certains préjugés.

## D. Une communauté scientifique encore très divisée et agitée par de houleux débats

### 1. Vers une plus grande maturité des débats médiatico-scientifiques ?

- 26 Une grande prudence politique et scientifique s'impose pour éviter tout charlatanisme ou tout émoi de la population. En effet, celle-ci est encline à interpréter les moindres indices comme des signes avant-coureurs de catastrophe. Qu'il s'agisse de la couleur changeante des eaux du lac de Küçükçekmece, du comportement des animaux ou de la température des eaux de la mer de Marmara, tous ces indices sont l'objet de commentaires alarmistes sans aucun fondement scientifique, largement diffusés par la presse écrite ou la télévision, malgré tous les démentis des scientifiques et des politiques (cf. « Deprem belirtisi yok. Ankara net açıklama yapsın », *Cumhuriyet*, 16/7/2000, p. 3).
- 27 Parallèlement, les polémiques entre scientifiques vont encore bon train, comme celle sur la manière dont le segment nord de la Faille Nord Anatolienne, dans sa portion marmaréenne, va se casser, qui oppose Aykut Barka de İTÜ à Erdeniz Özel de l'Institut des technologies et des sciences de la mer de l'Université « Dokuz Eylül » d'İzmir (cf. « Fay tek parça kırılmayacak », *Cumhuriyet*, 2/4/2000, p. 3). De même, une polémique a opposé en mars 2000 X. Le Pichon à deux universitaires turcs -le professeur Aral Okay, de l'Institut eurasiatique des Sciences de la Terre et Naci Görür, le doyen de la faculté de minéralogie de İTÜ- au sujet de la conformation du système de failles à l'est de la mer de Marmara. Pour ces derniers, qui s'appuient sur les relevés échographiques faits par le bateau « Sismik 1 » du MTA, la faille serait divisée en trois parties -faille nord, faille sud et faille d'Armutlu- et non pas d'un seul tenant (cf. « Aktif üç fay bulunuyor » ve « Tek parça ve 7,6'dan büyük deprem », *Cumhuriyet*, 28/3/2000, p. 9). C'est aussi l'avis de l'ingénieur en géologie Nihal Atuk, conseiller spécial de l'« Organisation Étatique du Plan » (DPT), pour qui la faille du nord de la mer de Marmara ne peut produire un tremblement de terre d'une intensité de plus de 5 degrés sur l'échelle de Richter...(cf. « Evi sağlam olan rahat etsin », *Radikal*, 10/1/2000, p. 2)<sup>47</sup>. Mais les recherches sous-marines faites en mer de Marmara par le « Partenariat Anonyme des Pétroles de Turquie » (TPAO) sont jugées très lacunaires par certains scientifiques. Face à ces affirmations discordantes et à ces incertitudes, il est donc préférable d'attendre que des recherches plus approfondies soient conduites.
- 28 Dans tous les cas, la menace sismique a eu pour conséquence indirecte de faire émerger un débat assez neuf en Turquie sur les relations entre scientifiques et pouvoir politique, comme entre scientifiques et presse. À cet égard, le professeur Ahmet Işıkara s'est distingué par des positions tranchées en affirmant que personne n'était en droit de le censurer en tant que scientifique et que l'essentiel résidait moins dans la prévision des

séismes que dans la nécessité de prendre des dispositions pour en limiter les effets destructeurs (cf. « Beni kimse sansürleyemez », *Cumhuriyet*, 28/3/2000, p. 9).

## 2. Des progrès néanmoins très rapides dans la connaissance des systèmes de failles en Turquie

- 29 Les deux séismes meurtriers de 1999 ont entraîné un formidable développement de la connaissance des failles anatoliennes, marmaréennes et thraciennes, fruit à la fois d'une accélération des recherches internes à la Turquie, stimulée par les nouveaux moyens dévolus dans l'urgence et de collaborations internationales renforcées ou initiées. Un saut qualitatif semble s'être produit -que traduit le nombre croissant d'articles scientifiques publiés sur la question-, qui permet désormais de mieux cerner les menaces (cf. « Marmara Bölgesi'nde deprem riski », *Cumhuriyet Bilim Teknik*, n° 681, pp. 20-21). Le comportement des failles est de mieux en mieux connu, par exemple le mouvement de 2 cm par an du segment de la faille anatolienne en mer de Marmara ; ce qui devrait permettre de mieux anticiper les futures cassures.
- 30 Pour autant, les recherches doivent continuer en mer de Marmara, sans que les partenaires étrangers ne soient encore précisément connus : OTAN, France, États-Unis, Japon... L'incertitude a longtemps prévalu et les démentis sont allés bon train (cf. « Faylar sismografla belirlenecek », *Cumhuriyet*, 30/12/1999, p. 7). Le 13 septembre 2000 finalement, l'arrivée d'un bateau français de l'IFREMER en mer de Marmara -le Suroît-était annoncée, chargé d'observer les failles sous-marines afin de tester l'hypothèse de la faille unique de X. Le Pichon (Cf. « Marmara fayları incelemeye alındı », *Cumhuriyet*, 13/9/2000, p. 1 et « Faylar gözlem altında », *Cumhuriyet*, 13/9/2000, p. 3). Lancé le 13 septembre 2000 -dans le cadre d'une collaboration Tübitak, IFREMER et İTÜ-, le bateau de prospection a travaillé jusqu'au 4 octobre avec échographe et sonar, et permis d'élaborer une cartographie fine des failles au fond de la mer de Marmara. Dès le 24 septembre 2000, la presse turque donnait les premiers résultats de ces recherches bathymétriques, sur un mode plutôt rassurant, une carte simplifiée de la géométrie de ces failles sous-marines, à l'appui. En effet, selon X. Le Pichon, il y a bien une seule « région de failles » (un unique système), divisé en deux segments principaux, qui peuvent, simultanément ou en décalage, se briser en raison des tensions qui s'y accumulent. Mais le fait que la faille passe dans la mer et non pas sur les terres implique déjà que les séismes qui auront inévitablement lieu en mer de Marmara -eu égard à l'accumulation d'énergie qui se produit à plusieurs niveaux du tracé de la Faille Nord Anatolienne (FNA) toujours en mouvement- auront des conséquences moins destructrices que ceux survenus sur le tracé « terrestre » de la FNA (comme à İzmit).
- 31 L'accroissement des moyens désormais dévolus par l'État aux recherches sismiques contribue bien sûr largement à ces progrès, comme en témoigne le transfert de l'observatoire sismique militaire de Belbaşı -qui travaille en coordination avec l'OTAN- à l'Observatoire de Kandilli, opéré en février 2000 (cf. « Kandilli'ye yeni istasyon », *Radikal*, 8/2/2000, p. 4).
- 32 Par ailleurs, on peut signaler que l'émergence de nouveaux « métiers du séisme », dans les collectivités locales, dans les ministères ou dans des sociétés privées, a eu pour effet de stimuler les études de géologie en Turquie, jusque-là boudées par les étudiants. Sous l'effet des événements et de la demande, la revalorisation de cette formation a été immédiate.

## E. La difficile imposition d'une assurance-séisme obligatoire

- 33 Le slogan officiel est « plus de maison sans assurance en septembre » (2000) : belles intentions. Théoriquement, d'après le décret-loi n° 587, une assurance séisme obligatoire (*Zorunlu Deprem Sigortası*) devait entrer en vigueur au début du mois de septembre 2000<sup>48</sup>. Chaque propriétaire privé d'un logement, bureau ou local commercial *en milieu urbain* devrait donc être soumis à cette assurance et verser annuellement de 10 à 20 millions de Livres Turques en moyenne pour alimenter ce fonds (cf. Balamir, 2000). Le montant de la prime à payer sera déterminé en fonction de la superficie, de la qualité et de la classe du bâti, des caractéristiques de la parcelle, des types d'utilisation, et des risques sismiques locaux (plus les risques sont grands, plus le montant sera élevé). Pour ce, la Turquie a été subdivisée par des sismologues de Kandilli en 5 sous-ensembles, des zones à faible risque aux zones les plus exposées (dites « birinci derece riskli »). Au total, 11 millions de logements devraient être assurés avant le 27/3/2001, sachant qu'à la fin du mois d'octobre 2000 seulement 8 % de ce stock étaient déjà assurés. En janvier 2001, le très faible pourcentage de logements effectivement assurés -surtout dans les zones touchées en 1999- ne manquait pas d'inquiéter l'État, sachant que la date limite pour souscrire cette assurance obligatoire avait été fixée au 27 mars 2001<sup>49</sup>.

Tableau 7 : L'assurance obligatoire sur le séisme : état des souscriptions au début janvier 2001

Département	Nombre de polices d'assurance vendues
İstanbul	57 817
Ankara	10 747
İzmir	8 729
Bursa	3 984
Muğla	3 113

Source : *Hürriyet*, 8/01/2001, p. 10.

- 34 Sur le million de polices d'assurance escompté, début janvier 2001, moins de 130 000 avaient été délivrées, malgré les amendes prévues en cas de non-souscription. À Yalova, seulement 800 propriétaires avaient souscrit une assurance et à Kocaeli, seulement 2 311.
- 35 Les actes de propriété ne devraient pas être délivrés à des propriétaires n'ayant pas souscrit à l'assurance. La gestion de ce fonds sera du ressort de l' « Institution des assurances contre les catastrophes naturelles » (*Doğal Afet Sigortaları Kurumu*), liée au Trésor turc. Selon M. Balamir, un des principaux défauts de ce système tient au fait que les bâtiments illégaux, ceux dont la vulnérabilité au séisme est justement la plus grande, échapperont à cette assurance. Par conséquent, la mise en place de celle-ci pourrait avoir pour effet pervers de stimuler encore la « construction illégale » (*kaçak yapılaşma*), tout en lésant les « honnêtes gens ». En outre, toujours selon cet

universitaire, le risque est grand de voir se constituer une nouvelle bureaucratie gérant ce fonds, dans une logique purement financière et spéculative, loin des objectifs premiers pour lesquels il a été créé.

## F. La « société civile » en question et en recomposition, face à l'État ?

- 36 Si l'on a abondamment et à satiété parlé de réveil de la « société civile<sup>50</sup> » turque à l'occasion des séismes, plus d'un an après, le jugement doit être encore nuancé (cf. Doğan, 2000). Incontestablement, on remarque que des initiatives remarquables ont été prises à l'échelle locale, sous la forme d'associations ou de fondations. Celles-ci ont indéniablement gagné en visibilité et en crédibilité, à tel point que l'on voit dorénavant mal comment l'État et ses services peuvent à présent ne pas les prendre en compte et ne pas entendre leur voix. On a vu plus haut dans quelle mesure la préfecture d'Istanbul, par exemple, comptait agir de concert avec certains -dûment choisis ou promus bien sûr- des représentants de la « société civile ». Pour autant, des efforts de coordination entre les différentes associations doivent être entrepris, comme un colloque organisé en août 2000 par la « Fondation d'Histoire Économique et Sociale de Turquie » (TETTV) l'a bien souligné<sup>51</sup>.

### 1. Un développement spectaculaire des associations spécialisées dans le secours

- 37 Si l'on prend en compte les seules associations civiles de premier secours, on constate une véritable explosion : à l'échelle de la Turquie, leur nombre est passé de 2 avant les séismes meurtriers à 23 en mars 2000. Les deux premières associations chronologiquement parlant -l'Orta Doğu Arama Kurtarma Dağcılık ve Doğa Sporları Derneği et Arama Kurtarma Derneği (la fameuse AKUT)- sont des associations de secours en montagne à l'origine, qui ont en quelque sorte étendu leur domaine d'activité à l'occasion des tremblements de terre (cf. « Dernek sayısı arttı », *Yeni Gündem*, 18/3/2000, p. 4). Sur ce modèle donc, entre septembre 1999 et janvier 2000, toute une série d'autres associations ont été créées, formant un réseau en puissance couvrant désormais tout le territoire turc. L'« équipe de recherche et de sauvetage 911 », fondée récemment par des jeunes de Düzce, fait partie des clones d'AKUT. La filiation est d'ailleurs ouvertement revendiquée par ses responsables : « Notre seul souhait est de pouvoir être comme AKUT » aime à répéter sa présidente<sup>52</sup>.
- 38 Néanmoins AKUT, une des associations les plus mises en avant au cours des terribles séismes, paraît même à l'heure actuelle victime de son succès médiatique. En effet, plusieurs des membres fondateurs ont dernièrement démissionné, reprochant à quelques leaders de l'association leur dérive médiatique (cf. « AKUT'ta 3 istifa », *Cumhuriyet*, 30/3/2000, p. 7) et leur collaboration trop enthousiaste avec l'État<sup>53</sup>.
- 39 Ceci dit, l'heure est à la mise en coordination de ces différents groupes, comme le prouve le projet de fédération des 16 associations de « recherche-sauvegarde » (*Arama-Kurtarma Dernekleri*)<sup>54</sup>.
- 40 En parallèle, l'action de la Société des radioamateurs (cibistes) est à signaler, en ce sens qu'elle vise à tisser un réseau d'informations post-catastrophe (cf. « Afet güvercinleri », *Radikal*, 17/9/2000, p. 3), pour remédier à la paralysie des réseaux téléphoniques déplorée après chaque séisme.

## 2. Le cas des associations de victimes

- 41 Les associations de *depremzede* doivent être mises à part, en ce sens qu'elles sont davantage des « associations de défense d'intérêts » nées de la nécessité d'une action commune locale pour l'amélioration des conditions de vie. On en dénombre plus de cinquante, qui travaillent à la défense des droits minimaux des victimes. Elles apparaissent désormais, en tant que partie civile, dans les procès intentés contre les entrepreneurs en construction sans scrupule. On note à cet égard un soutien apporté par « l'Académie Mondiale pour la Démocratie Locale » (WALD), une ONG internationale qui a mis à la disposition de ces associations de victimes plusieurs avocats<sup>55</sup>.

## 3. Les associations de quartier en plein essor

- 42 Les associations de quartier -archétypes des institutions à fondements territorial et local, selon la nouvelle terminologie de O. Esen (2000)- nous paraissent particulièrement intéressantes en termes d'émergence d'une démocratie urbaine locale. En effet, la réaction immédiate à une catastrophe ne peut se construire qu'à l'échelle locale : sans organisation et mobilisation à ce niveau, l'action des pouvoirs publics restera vaine. On compte désormais plusieurs dizaines d'associations de quartier spécialisées à Istanbul, des arrondissements les plus centraux aux arrondissements les plus périphériques. De nature diverse, elles entretiennent avec les pouvoirs publics des relations qui vont de la collaboration la plus étroite à l'indépendance la plus jalouse.
- 43 On peut citer l'exemple de l'association de Cihangir, quartier de l'arrondissement de Beyoğlu à Istanbul, qui a élaboré un plan d'action en cas de séisme (« Guide de Cihangir pour les situations d'urgence »<sup>56</sup>), résumé sous forme d'une brochure (disponible en turc et en anglais<sup>57</sup>) largement distribuée dans le quartier. Cette brochure indique aux habitants, avec un appareil cartographique à l'appui, les mesures préventives à respecter, ainsi que les instructions à suivre en cas de séisme. La brochure comprend d'un côté plusieurs rubriques : « Avant le tremblement de terre », « Pendant le tremblement de terre », « Les dangers qui menacent les habitants de Cihangir », « Après le tremblement de terre », « Adresses et suggestions utiles » ; au revers de ces informations et conseils, se trouve une carte du quartier qui indique la localisation des « points de rassemblement » après-séisme, et celle du « centre de crise ». De plus, un « système d'information géographique » a même été constitué, consultable sur le site internet de ladite association ([www.sayisalgrafik.com.tr/cihangir](http://www.sayisalgrafik.com.tr/cihangir)). Parallèlement, l'association des habitants du quartier de Kuzguncuk, à Üsküdar, développe une action un peu équivalente (site internet : [www.kuzguncuk.org](http://www.kuzguncuk.org))<sup>58</sup>.
- 44 Dans la nébuleuse d'associations, l'action de la coopérative de service « Mahalle Afet Yönetimi » se distingue à plusieurs égards. Cette coopérative qui se veut absolument indépendante des pouvoirs politiques milite pour une formation, une responsabilisation et une auto-organisation des citoyens à l'échelle du quartier, dans la perspective d'une nouvelle catastrophe. L'action conduite repose sur une collaboration entre *muhtar* et citoyens, chacun selon ses compétences. Plusieurs groupes ont été créés dans divers quartiers d'Istanbul (notamment à Gayrettepe, dans l'arrondissement de Beşiktaş), qui œuvrent à la fois à l'information des habitants et à la mise en place d'une réaction habitante, organisée, et de proximité, en cas de catastrophe. La tactique

proposée repose sur un strict partage des tâches entre habitants sensibilisés et sur la constitution d'unités de voisinage dénommées KOM : *Komşuluk Bina Grupları*) où l'interconnaissance apparaît comme le moteur d'une réaction efficace. Le fondateur de cette coopérative a d'ailleurs été appelé en Californie pour former des équipes de quartier sur ce modèle.

#### 4. Une mobilisation volontaire qui ne fléchit pas ?

- 45 Les associations de bénévoles ont par ailleurs fait beaucoup en direction des victimes du tremblement de terre (*depremzede*) en vue d'améliorer leurs conditions de vie tout en les assurant de leur présence et de leur solidarité. Il est impossible d'énumérer ici toutes ces associations de volontaires, sans lesquelles la situation des *depremzede* serait incomparablement plus critique. On ne citera ici que certaines comme l'*İnsan Hakları Derneği* (cf. *Yeni Gündem*, 2/4/2000, p. 4) ou la *Çağdaş Yaşamı Destekleme Derneği* (cf. « Deprem bölgesinde ÇYDD etkisi », *Cumhuriyet*, 13/1/2000, p. 3 et « Yalova çiçeklerle yeniden yeşertiliyor », *Cumhuriyet*, 28/3/2000, p. 9). Les activités de cette dernière, dont le quotidien *Cumhuriyet* rend généreusement compte pour des raisons évidentes de proximité idéologique, se déploient à plusieurs niveaux : reconstruction d'écoles et de foyers, construction de centres culturels et d'étude pour les enfants ou même construction de logements. Comme de nombreuses autres associations turques, elle dispose d'antennes en Europe occidentale qui drainent vers les régions sinistrées d'utiles devises, en faisant appel à la générosité et à la solidarité des compatriotes émigrés. Si l'on retient l'exemple du seul département de Düzce, la ÇYDD a lancé en février 2000, avec le soutien financier de la firme Benetton, un projet de « soutien social et économique aux femmes des zones sinistrées par le séisme ». Cette action a consisté à distribuer de la laine et des aiguilles à des femmes *depremzede* dans le secteur de Düzce-Kaynaşlı, puis à les inciter à confectionner des châles vendus dans les boutiques Benetton au prix de 15 millions de LT (cf. « Depremzedelere yardımlar », *Cumhuriyet*, 4/2/2000, p. 3). Conjointement, cette même association, en partenariat avec IBM-Turquie, a construit dans le jardin d'une école primaire détruite un « Centre de réhabilitation IBM-Vie moderne » à destination des enfants. En outre, les associations professionnelles sont largement engagées dans le soutien aux victimes des tremblements de terre, comme l'Association des psychologues turcs, qui a créé des « équipes de soutien d'urgence » aux victimes de catastrophes<sup>59</sup>.
- 46 D'autre part, on a noté une mobilisation étonnante au niveau des municipalités et autres autorités locales de toute la Turquie, de l'extrême sud-est à l'extrême ouest, qui ont organisé des convois de poids lourds, de camionnettes et de bus pour porter secours et réconfort aux concitoyens des zones sinistrées (cf. pour le cas du département de Rize, *Vakıf Rize*, Kasım-Aralık 1999, İstanbul, p. 30).
- 47 Enfin, composantes vivaces de la société civile turque (il y en aurait près de 12 000), les fondations (*vakıflar*) ont aussi participé à la mobilisation générale, faisant jouer leurs réseaux et leurs moyens logistiques propres. Ainsi, à l'occasion de la « semaine des fondations », orchestrée par la Direction générale des fondations, en décembre 1999, celles-ci ont apporté aide matérielle et soutien aux *depremzede* (cf. « Afetzedeye vakıf şefkati », *Zaman*, 8/12/1999, p. 5). Parmi les centaines de fondations impliquées on ne citera que YÖRET<sup>60</sup>, une organisation de la « société civile » fondée en 1972, qui développe une action de soutien en direction des femmes et des enfants victimes du séisme. Implantée dans une ville-tente de Gölcük (celle de Hisaryen) en septembre

1999, cette fondation organise, grâce à son réseau de volontaires, des activités musicales, théâtrales et de dessin pour les 430 enfants de la ville-tente. Précisons que cette action ne pourrait être conduite sans le soutien financier de sponsors tels que Levis', Colgate ou d'associations étrangères comme l'Union des Églises de Hollande<sup>61</sup>.

- 48 Le nouveau credo et les projets de la « Coordination civile contre les catastrophes » (*Afete karşı Sivil Koordinasyon*), nous paraissent intéressants et révélateurs autant de la nouvelle détermination dont elles font preuve, que de la place qu'elles ont désormais prise. Selon les propos d'une responsable de cette association, les objectifs que celle-ci s'assigne sont les suivants : fonctionner comme un véritable groupe de pression, œuvrer à une utilisation rationnelle des deniers publics et s'efforcer de convertir l'énergie dépensée au cours de la lutte post-séisme en énergie préventive anti-séisme (cf. « Deprem bölgesinde suç arttı », *Cumhuriyet*, 13/9/2000, p. 3). Pour autant, il demeure des obstacles institutionnels et juridiques à une efficacité réelle de ces associations, surtout quand celles-ci mettent en cause les modes de fonctionnement de l'État turc. Il y a là une limite sérieuse. Aussi, pour le directeur de la Fondation d'Études Économiques et Sociales de Turquie (TESEV), Ö. Sanberk, il n'existe pas de tradition de société civile en Turquie : elle reste à construire, ce qui selon lui demandera du temps et bien des changements dans les mentalités et pratiques politiques<sup>62</sup>. D'ailleurs, les arrestations de responsables de l'association « Nazîm Kültürevi » en août 2000 ont bien mis à jour les frictions entre certaines mouvances de la « société civile » en émergence et les autorités politiques qui n'acceptent pas que des initiatives soient prises en dehors de leurs cadres idéologiques.

### 5. Pas de « séisme socio-politique » ?

- 49 Un an après les séismes, il nous faut demeurer réservés au sujet des effets politiques de ceux-ci. Si de nombreuses associations s'efforcent d'articuler action de soutien ou de prévention et action plus proprement politique, les résultats obtenus sur ce dernier terrain restent réduits. En l'espèce, les slogans de « l'Initiative pour une Constitution civile », qui regroupe des personnes et des associations qui furent très impliquées dans l'aide aux *depremliler*, sont des plus explicites :
- « Il nous faut un grand séisme : un séisme juridique. Nous souhaitons une nouvelle constitution » ou « En nous donnant la main, nous avons enlevé les décombres, nous avons sorti nos morts et nous avons sauvé des vies. Notre Constitution aussi, nous la ferons en nous donnant la main ».
- 50 Dans ce cas donc, le lien est clairement fait entre action de solidarité post-séisme ou de prévention et action proprement politique. Il ne s'agit pas d'un simple recours à une métaphore banalisée et même galvaudée jusqu' à la nausée (dans le discours commercial et politique, le moindre événement jugé surprenant est maintenant qualifié de « séisme »). Pour autant, dans l'opinion publique, la corrélation ne se fait plus ; cette disjonction est l'œuvre de l'État et des médias. Si l'on parle en haut lieu de nécessaire réforme et modernisation de l'État, surtout dans la perspective d'une intégration européenne, cette réforme n'est conçue qu'impulsée par le haut, la société civile n'étant qu'un relais de transmission ou un « réservoir d'idées », consultable de temps à autre.

Photo 14 : Tente du « bureau de crise » à Değirmendere (nov. 1999)



Photo 15 : Affiches placardées par le ministère des Travaux Publics (2000) : « 45 secondes ont suffi ».



Photo 16 : Banderole signalant le local provisoire d'une association de la société civile à Değirmendere.



## G. Les médias, toujours en question

- 51 Parmi les médias que l'on peut parfois accuser de semer le trouble et la panique dans l'opinion, au lieu de contribuer à renforcer le sang-froid et de faciliter l'approche rationnelle des phénomènes sismiques, on doit aussi ranger Internet. Début avril 2000, l'Institut de recherche sismique de Kandilli s'est trouvé dans l'obligation de dénoncer comme non sérieux un site internet (<http://hometown.aol.com/Edks/Forecast-Turkey.html>) qui annonçait un tremblement de terre d'une violence estimée entre 5,5 et 8, pour la période du 4 et 6 avril 2000. En somme, rien de pire que l'apparence de la science servie par les technologies de l'information ou de la désinformation.

## NOTES

31. Par exemple, la famille d'un marin mort dans l'effondrement des bâtiments de la toute nouvelle base navale de Gölcük en août 1999, qui a intenté un procès contre le ministère de la Défense nationale, tarde à voir son affaire traitée et ne semble pas pouvoir obtenir les indemnités exigées (50 milliards de LT). En effet, cela créerait un fâcheux précédent ; cf. *Yeni Gündem*, 31/12/2000, p. 3.

32. Cf. "Ulusal deprem konseyi kuruldu", *Cumhuriyet*, 10/06/2000, p. 3.

33. Cf. “Deprem konseyi başkanı Tankut, son araştırmamın yeni bir şey söylemediğini belirtti”, *Cumhuriyet*, 22/9/2000, p. 6.
34. Cf. “Deprem Bakanlığı kurulsun”, *Cumhuriyet*, 13/03/2000, p. 4.
35. Cf. “İstanbul’da olası afet hazırlıkları”, *Evensel*, 21/6/2000, p. 10 et “İstanbul : depreme karşı alınan önlemler”, *Cumhuriyet Bilim Teknik*, n° 703, pp. 8-9.
36. Cf. “Deprem planlarına para yok”, *Cumhuriyet*, 23/11/1999, p. 7.
37. Cf. *Cumhuriyet*, 28/3/2000, p. 9.
38. *En turc* : İstanbul Afet Yönetim Merkez Kurulu.
39. Cf. “Valiliğin çalışmalarına eleştiri”, *Cumhuriyet*, 19/08/2000, p. 3.
40. *En turc* : Zemin ve Deprem İnceleme Müdürlüğü ; il s’agit en fait d’une extension du “Groupe d’Étude du Sous-Sol” constitué en 1995 au sein de la Direction de la Planification Urbaine ; cf. *İstanbul Bülteni*, n° 38, 25/12/1995, p. 13.
41. Cf. “Bağcılar : zemin etüt çalışmaları tamamlandı”, *Cumhuriyet*, 13/7/2000, p. 3.
42. Cf. “Sağlam zemine sağlam bina”, *Cumhuriyet*, 24/03/2000, p. 9.
43. Cf. “Deprem sondajları başladı”, *Cumhuriyet*, 2/12/1999, p. 7.
44. Cf. “Marmara’ya yeni yerleşim”, *Sabah-İstanbul*, 25/12/2000, p. 7.
45. Cf. “Kızılay’da tartışmalı kongre”, *Yeni Gündem*, İstanbul, 11/03/01, p. 3.
46. À tel point que les responsables de l’association se sont trouvés dans l’obligation de refuser des volontaires et de mettre un numerus clausus.
47. La polémique autour de X. Le Pichon a connu un nouvel épisode en décembre 2000, lors d’un affrontement verbal très sérieux entre un enseignant de la Faculté d’Ingénieurs de l’Université Doğuş, Ülben Ezen, et le célèbre géologue d’İTÜ Celal Şengör, partisan et collaborateur étroit du géophysicien français ; cf. *Sabah*, 12/12/2000, p. 6.
48. Voir le dossier spécial consacré à cette question, in : *Ekovitrin*, août 2000, pp. 130-136.
49. Cf. “27 Mart’a kadar deprem sigortası yaptırmayan yandı”, *Hürriyet*, 8/01/2001, p. 10.
50. L’expression de société civile est parfois contestée, dans la mesure où elle semble avoir perdu de son sens, avec sa banalisation à l’extrême ; pour A. Altın, animateur de la “coopérative de services” MAY, par exemple, cette expression “sent” trop le régime militaire ; comme si tout ce qui n’était pas militaire était civil. A. Altın, par ailleurs, se méfie des associations créées par le haut qui participent au dévoiement de la prétendue société civile. Orhan Esen, quant à lui, préfère parler d’institution à fondement territorial et local (*Yerleşim Temelli Kuruluş*).
51. Cf. *Kızılay*, 2000.
52. Cf. “Depremzede genç kurtarma ekibi kurdu”, *Hürriyet*, 14/11/2000, p. 23.
53. AKUT a fait partie des trois équipes envoyées en Inde par la Turquie, fin janvier 2001.
54. Cf. *Yeni Gündem*, 4/09/2000.
55. “Derneklere yurtdışı desteği” (Soutien extérieur aux associations), *Cumhuriyet*, İstanbul, 27/12/2000, p. 3.
56. Acil Durumlar İçin Cihangir Rehberi.
57. *Earthquake Guide for Cihangir*, İstanbul : Cihangir Güzelleştirme Derneği, AKUT, Beyoğlu Belediye Başkanlığı.
58. Cf. “Semtlerde depreme karşı örgütlenme çalışmaları”, *Cumhuriyet Bilim Teknik*, n° 704, pp. 4-5.
59. Cf. “Psikolojik AKUT kuruluyor”, *Cumhuriyet*, 17/04/2000, p. 3.
60. Fondation créée à l’origine pour aider les jeunes à poursuivre leurs études dans les meilleures conditions. *En turc* : Yüksek Öğretimde Rehberlik Tanıtma ve Rehber Yetiştirme Vakfı.
61. Cf. “Yöret. Dağılma, Topla”, *Milliyet*, 24/3/2000, p. 15.
62. “Sivil toplum geleneği oluşturmali”, *Cumhuriyet*, 11/06/2000, p. 12.